

## Ethique déontologique et éthique conséquentialiste

L'éthique philosophique distingue principalement deux types de "théorie" éthique, **l'éthique déontologique** et **l'éthique conséquentialiste**. Dans la littérature philosophique, ces deux théories sont souvent développées comme des points de vue incompatibles sur l'éthique. Néanmoins, dans le contexte appliqué et pragmatique qui est le nôtre, il est plus utile de les considérer comme deux "styles" d'argumentation éthique entre lesquels il y a une tension, mais qui ont chacun leur place légitime dans l'éthique médicale au quotidien.

Il convient de rappeler tout d'abord que l'éthique n'est pas au premier chef une méthodologie, qui permettrait à coup sûr de découvrir la "bonne" solution face à un dilemme qui nous laisse perplexe. L'éthique est avant tout affaire de **justification**. La question éthique standard est celle-ci: "si je fais ceci plutôt que cela dans telle situation, **au nom de quoi** pourrais-je dire que ma décision est la bonne (ou la moins mauvaise possible)? A cette question, il y a fondamentalement deux sortes de réponse:

1 - Je peux évaluer la décision en question à l'aune de certaines **obligations éthiques générales** qui incombent à chaque personne en vertu de son caractère fondamental d'être autonome, c'est-à-dire d'individu présumé capable de diriger sa volonté et de se soumettre librement à des règles morales. Dans la pensée occidentale moderne, c'est le philosophe Emmanuel Kant (1724-1804) qui a développé cette conception de la façon la plus complète, en montrant à quelle conditions une obligation morale est valable de façon universelle. Dans cette perspective, ce qui rend l'action bonne ou juste, c'est précisément sa conformité à une telle règle (exemple: si j'estime que tout patient a droit à la vérité et que la lui refuser, c'est en quelque sorte nier son humanité et son statut de personne autonome, alors je **dois** lui dire la vérité, avec toutes les précautions qui s'imposent, évidemment). Une telle éthique centrée sur la notion de devoir (ainsi que des droits qui en sont le corollaire) est appelée **déontologique** (à ne pas confondre avec la déontologie au sens premier ci-dessus). La place de cette perspective est essentielle en éthique médicale car elle nous rappelle l'existence d'obligations et de droits fondamentaux qu'on ne peut prendre à la légère.

D'autre part, une conception déontologique "pure et dure" de l'éthique ne va pas sans problèmes. Elle peut déboucher sur le rigorisme absolutiste exprimé, par le proverbe: "Fais ce que dois, advienne que pourra". Or la médecine ne saurait, au nom de l'éthique, se désintéresser si peu que ce soit des conséquences concrètes de ses actions. De plus, cette perspective rend difficilement compte d'un type courant de dilemme éthique, à savoir le conflit de devoirs. Si l'on conçoit les devoirs comme absolus, les conflits de devoirs deviennent du même coup insolubles. Ceci nous amène à la seconde perspective:

2 - Je peux évaluer la décision en fonction de ses **conséquences prévisibles**, en termes de la balance bénéfique/dommage ou bénéfique/fardeau probable du résultat. Dans cette perspective, ce qui rend l'action bonne, c'est le caractère globalement positif du résultat escompté. Sous sa forme la plus radicale, l'éthique **conséquentialiste** ici décrite s'appelle **utilitarisme** et n'admet alors comme seule règle morale que le **principe d'utilité**: "le plus grand bien pour le plus grand nombre"; ou encore: agis de telle sorte que le résultat prévisible produise le maximum de "bien" et le minimum de

"mal", étant entendu que le "bien" et le "mal" sont à évaluer de façon impersonnelle et impartiale.

On l'a vu à l'article "bienfaisance", le calcul risque/bénéfice et l'analyse décisionnelle en termes de conséquences probables sont absolument incontournables en médecine. Une perspective conséquentialiste a donc un rôle important à jouer. Toutefois, une telle perspective peut avoir des effets pervers, voire franchement immoraux si elle ne rencontre pas de correctif déontologique. En effet, dans une vision purement conséquentialiste, on en arrive facilement à ce que la fin justifie les moyens. Or une éthique où "tous les coups sont permis" pourvu que l'on prévoie un résultat favorable est dangereuse à plus d'un titre. D'abord, il est risqué d'évacuer purement les principes éthiques relevant de l'autonomie (véracité, confidentialité etc.) pour faire dépendre l'éthique d'un calcul de probabilité qui est par définition fragile: le résultat favorable prévu peut ne pas se réaliser. De plus, les principes éthiques (dire la vérité, par exemple) risquent d'être remplacés par le préjugé pur et simple ("les malades ne supportent pas la vérité"). Enfin, la relation médecin-malade repose sur des attentes légitimes (le secret sera respecté, je serai informé de ce qui m'arrive etc.) qui doivent être raisonnablement certaines et donc soustraites à un pur calcul utilitariste. Les rôles professionnels doivent être encadrés par des principes clairs, sous peine de livrer la relation entre soignants et patients à l'aléatoire et à l'insécurité. Enfin, les conséquences au plan collectif d'un utilitarisme non mitigé entrent gravement en conflit avec nos attentes éthiques vis-à-vis du principe de **justice** (q.v.).

Nous avons vu que le point de départ de notre examen de l'opposition déontologisme-conséquentialisme se trouve dans la notion de justification argumentée. Placer cette notion au centre de l'éthique, c'est mettre en évidence le rôle incontournable de la **raison** dans la démarche éthique. Cela peut paraître surprenant si l'on considère la charge émotionnelle que mobilisent de nombreux débats de bioéthique (pensons à des thèmes comme l'avortement ou l'euthanasie, par exemple). De plus, s'agissant d'enjeux importants et qui nous tiennent à coeur, on ne voit pas pourquoi l'émotion et la force de conviction n'y trouveraient pas leur place légitime. Pourtant l'éthique ne saurait se résumer à la juxtaposition d'énoncés du type: "moi je pense que...". Aussi nécessaires que soient les convictions personnelles, elles n'obligent pas autrui. C'est pourquoi la capacité de rendre raison de ses choix, d'argumenter de manière honnête et rigoureuse est le moteur essentiel de la démarche éthique. En ce sens, l'éthique n'est pas moins exigeante en matière de rigueur intellectuelle que ne le sont les disciplines scientifiques biomédicales.